

Bordereau attestant l'exactitude des informations - FREJUS - 8303 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 27/02/2026 - 1723 - 2021 B 01666 - 907 489 843 - 2G CONSTRUCTION

Désignation de l'entreprise : SAS 2G CONSTRUCTION

Néant *

		Exercice N	Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :10.000.....)	DA	10 000	10 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	1 000	1 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'ouvrages originaux de plus de 12 ans <input type="checkbox"/> EJ)	DG	186 000	43 000	
	Report à nouveau	DH	526	759	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	98 846	142 767	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	296 372	197 526
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	2 346	102 498	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	12 720	188 215	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 297 585	800 300	
	Dettes fiscales et sociales	DY	70 021	90 975	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	1 382 673	1 181 988	
	Ecart de conversion passif* (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 679 045	1 379 514	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Ecart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 382 673	1 181 988		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

SAS 2G CONSTRUCTION

163 CHEMIN DE LA BAISSÉ

83600 LES ADRETS DE L'ESTEREL

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**



ANNEXE DU 01/10/2023 AU 30/09/2024

SOGETEC

RD 562

LE PLAN ORIENTAL

83440 MONTAOUX

0494507030

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	X
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Produits à recevoir	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X
- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Produits et charges exceptionnels	X
Transferts de charges	X
Produits et charges sur exercices antérieurs	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Changement de président.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations générales agencements aménagements divers	3 954		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	18 188		
TOTAL	22 142		
Prêts, autres immobilisations financières	1 900		4 400
TOTAL	1 900		4 400
TOTAL GENERAL	24 042		4 400

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations générales agencements aménagements divers			3 954	3 954
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			18 188	18 188
TOTAL			22 142	22 142
Prêts, autres immobilisations financières			6 300	6 300
TOTAL			6 300	6 300
TOTAL GENERAL			28 442	28 442

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations générales agencements aménagements divers		650	395		1 045
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		9 034	4 080		13 114
TOTAL		9 684	4 475		14 159
TOTAL GENERAL		9 684	4 475		14 159
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	395				
Matériel de bureau informatique mobilier	4 080				
TOTAL	4 475				
TOTAL GENERAL	4 475				

ANNEXE

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

Etat des provisions

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	6 300	6 300	
Autres créances clients	244 423	244 423	
Impôts sur les bénéfices	14 651	14 651	
Taxe sur la valeur ajoutée	34 519	34 519	
Groupe et associés	2 325	2 325	
Débiteurs divers	1 187	1 187	
Charges constatées d'avance	538	538	
TOTAL	303 942	303 942	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	1 297 585	1 297 585		
Taxe sur la valeur ajoutée	67 959	67 959		
Autres impôts taxes et assimilés	2 062	2 062		
Groupe et associés	2 346	2 346		
TOTAL	1 369 953	1 369 953		

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 398
Dettes fiscales et sociales	2 062
Total	27 460

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	538
Total	538

ANNEXE

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Charges exceptionnelles		
- Autres charges gestion exception.	2 880	67180000
- Perte s/ex antérieurs	4 567	67200000
Total	7 447	

Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

Charges et produits sur exercices antérieurs

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Charges		
- Régul fournisseurs n-1	4 567	67200000
Total	4 567	

Le 03/02/2025
GRAILLE GERARD Président

2G Construction

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
SAS AU CAPITAL DE 10.000 €
SIEGE SOCIAL : 163 chemin de la Baisse
83600 LES ADRETS DE L'ESTEREL

R.C.S. FREJUS B 907 489 843

EXTRAIT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 7 MARS 2025 A 14 H 00

SUR LES COMPTES CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ
ET LE SEPT MARS A QUATORZE HEURES

TROISIEME RESOLUTION
AFFECTATION DU RESULTAT

Compte tenu :

. Du Report à Nouveau	526,37 €
. Du Résultat de l'Exercice	98.845,74 €
. Des Autres Réserves	<u>186.000,00 €</u>
Le résultat affectable s'élève à	285.372,11 €

Que l'Assemblée Générale décide d'affecter comme suit :

. Aux Autres Réserves	285.300,00 €
. Au Report à Nouveau	<u>72,11 €</u>
	285.372,11 €

La Présidente,
La SARL GERARD GRAILLE-PETIT
Représentée par son Gérant,
Gérard GRAILLE

